



# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
67-216701698-20241205-24\_01469-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2024  
Date de réception préfecture : 09/12/2024

EH/JFS/CS

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 05 décembre 2024 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus* : 23

*Conseillers en fonction* : 20

*Conseillers présents* : 14

*Conseillers représentés* : 5

*Date de convocation* : 29 novembre 2024

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY  
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER  
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA  
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

### **Objet : Demande de subvention à l'Union Européenne (FEDER) pour le projet de restructuration du corps de ferme, 68 rue Principale**

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet NUNC Architectes pour le projet de restructuration du corps de ferme situé 68 rue Principale, visant à accueillir la bibliothèque municipale, un accueil périscolaire de 50 places pour les 3-6 ans.

Le maître d'œuvre a remis à la commune un projet APS en novembre 2023 et un projet APD en mai 2024, ce dernier ayant été validé par le Conseil Municipal en date du 16 mai 2024.

Le coût du projet est à l'heure actuelle de 4 433 294.32 €, et les subventions des partenaires institutionnels ont été notifiées comme indiqué dans le plan de financement joint en annexe à cette délibération. Il ne manque seulement que la décision de l'Union Européenne qui est sollicitée à hauteur de 500 000 € au titre du dispositif FEDER.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **DE SOLLICITER** l'Union Européenne pour l'attribution d'une subvention de 500 000 € au titre du dispositif FEDER,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 09 décembre 2024

Publiée ou notifiée le 09 décembre 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Emmanuelle PARISSE